RCS : MARSEILLE
Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01636
Numéro SIREN : 503 731 077
Nom ou dénomination : ABC ETANCHEITE

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2021 sous le numéro de dépôt 11411

Société ABC ETANCHEITE
13360 ROQUEVAIRE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 876	1 876				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	40 508	15 413	25 095	25 888	793-	3.06-
	Autres immobilisations corporelles	81 372	59 973	21 399	16 092	5 307	32.98
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 600		2 600	2 600		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	120		120	120		
	Total II	126 476	77 262	49 214	44 700	4 514	10.10
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	354 913	492	354 421	343 801	10 621	3.09
	Autres créances	943 212		943 212	980 363	37 151-	3.79-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	553 782	252 287	301 495	368 789	67 294-	18.25-
	Disponibilités	562 742		562 742	465 756	96 987	20.82
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	2 414 649	252 779	2 161 870	2 158 708	3 162	0.15
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 541 126	330 041	2 211 084	2 203 408	7 676	0.35

Certifié conforme à l'original

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Société ABC ETANCHEITE
13360 ROQUEVAIRE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 900 000)	900 000	900 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	90 000	24 557	65 443	266.50
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	566 019	632 894	66 875-	10.57-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	214 467	136 568	77 900	57.04
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 770 486	1 694 018	76 468	4.51
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	13 507	60 365	46 858-	77.62-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	6 358	4 773	1 585	33.20
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	188 245	259 486	71 241-	27.45-
	Dettes fiscales et sociales	231 599	148 379	83 220	56.09
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	889	2 157	1 268-	58.77-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		34 229	34 229-	100.00-
	Total IV	440 598	509 390	68 792-	13.50-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 211 084	2 203 408	7 676	0.35
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	440 598	509 390		

Société ABC ETANCHEITE

30 ZAC DE SAINT ESTEVE
Lot n° 20 River Park
13360 ROQUEVAIRE

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

CABINET GUY DURET ET ASSOCIES SAS
12 RUE THIERS

13100 AIX EN PROVENCE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ABC ETANCHEITE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 900 000.00 euros

30 Z.A. de Saint Estève – Lot n°19

13360 ROQUEVAIRE

RCS MARSEILLE : 503731077

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 15/09/2020

Exercice clos le 31/12/2019

L'an deux mille vingt,
Le 15 Septembre
à dix heures,
Les associés de la société à de la SAS ABC ETANCHEITE, au capital de 900.000 € divisé en 120 ACTIONS sont présents à Assemblée Générale Ordinaire, au 30 ZA de Saint-Estève 13360 ROQUEVAIRE sur convocation de la présidence.

La feuille de présence, dûment signée, permet de constater la présence de l'associé unique :

- Monsieur Pierre-Henri ARNAUD
 Propriétaire de 61 actions..... 61 actions

- La société PMA
 Propriétaire de 59 actions..... 59 actions

Total : mille actions, ci **120 actions**

Monsieur Pierre-Henri ARNAUD préside la séance en sa qualité de Président associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2019,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président précise que les comptes annuels ainsi que le texte des résolutions proposées ont été communiqués aux associés et l'inventaire tenu à leur disposition au siège social conformément aux dispositions réglementaires.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions soumises à la réglementation de l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport du Président et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la présidence.

La discussion est ensuite ouverte. Les associés procèdent à l'examen des comptes.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article 223 quater du CGI, constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice clos au 31/12/2019 s'élève à la somme de 214.467 € ainsi que d'un Report à Nouveau d'un montant de 566.019 €, prend acte des affectations suivantes

- A titre de dividendes, la somme de 147.000 €

- en Report à Nouveau, la somme de 67.467 €, portant ce dernier à 633.486 €

Chaque action recevra un dividende brut de 1.225 € mis en paiement au siège social à compter du 15 Septembre 2020.

Ces dividendes seront soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30%, dès leur versement, qui interviendra à compter du 15 Octobre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée rappelle que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été de :

- Distribution 2018 pour un montant de 138.000 € brut
- Distributions 2017 pour un montant de 164 568 € brut
- Distributions 2016 pour un montant de 220.315 € brut

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans les conditions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, chacune des conventions visées par les dispositions de cet article et présentées dans le rapport de la présidence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidence et au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

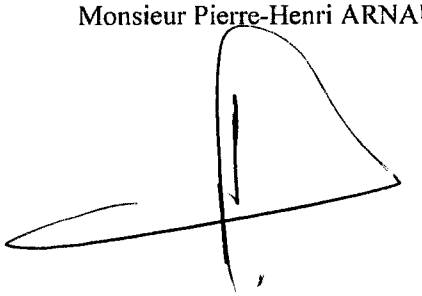
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, signé par les associés après lecture.

Monsieur Pierre-Henri ARNAUD



Société PMA

Représentée par Monsieur Pierre-Mathieu ARNAUD

